

Consultation publique de la RIOM

Prise de position de POST Technologies par rapport aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique de la „Reference Interconnect Offer Mobile (RIOM)“ Version 3.0.0 du 02/03/2021 au 02/04/2021

Date : 02 mai 2021



1. Introduction

Dans le cadre de la consultation de la Version 3.0.0 de la « Reference Interconnect Offer Mobile » (ci-après « RIOM »), POST Technologies a reçu une seule contribution de la part de la Fédération des Opérateurs Alternatifs du Luxembourg (OPAL) asbl.

Ainsi, la réponse de POST Technologies se réfère aux commentaires exprimés dans la contribution de l'OPAL dans sa lettre du 02 avril 2021.

2. Réponse de POST Technologies aux commentaires de l'OPAL

Dans le cadre de sa contribution à la consultation publique de la RIO, l'OPAL estime que le délai pour la migration des services TDM n'est pas suffisant et demande un allongement de ce délai d'un (1) an. De fait, la date du « 30/06/2023 » est proposée par l'OPAL.

L'offre de référence sera adaptée en prenant compte de cette nouvelle date, le délai supplémentaire pourra ainsi être mis à profit pour une meilleure planification de la part de toutes les parties.

Le texte sera modifié comme suit (parties soulignées) :
Chapitre 1.1 :

« Remaining operational TDM interconnections purchased under the terms of the previous Reference Interconnect Offer shall be terminated or migrated to IP interconnections until the 30/06/2023.

No support for TDM interconnections will be provided beyond that date. Operators still using TDM interconnections shall submit a migration planning proposal (i.e. dates, duration, ...) and coordinate the action plan with POST Technologies before 31/12/2021. »

Chapitre 5.2.1 :

« The same monthly fee will apply for existing TDM interconnections purchased under the previous regulated offer until their retirement on 30/06/2023. »

3. Adaptation suite à la publication du règlement 2021/654

Suite à la publication au journal officiel du règlement délégué 2021/654, l'offre de référence sera adaptée afin de prendre en compte les nouveaux plafonds tarifaires ainsi que l'abolition des frais récurrents supplémentaires :

Billing Period	Peak/Off-Peak	Charge/minute (€ct)
02/05/2021 – 30/06/2021	Peak	0,89
	Off-Peak	0,89
01/07/2021 – 31/12/2021	Peak	0,70
	Off-Peak	0,70
01/01/2022 – 31/12/2022	Peak	0,55
	Off-Peak	0,55
01/01/2023 – 31/12/2023	Peak	0,40
	Off-Peak	0,40
01/01/2024 - *	Peak	0,20
	Off-Peak	0,20

4. Conclusion

L'offre RIOM sera adaptée, sa version 3.1.0 sera publiée sur le site de POST Technologies et entrera en vigueur le 02 mai 2021.